



64200

20150027

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY

Séance publique du 08 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le huit avril à 19h00, les membres du conseil municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 03 avril 2015 conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : M. Paul Baudry, Maire, Mmes et MM. MM. Gallot, Davril, Yaouanc, Bonzon, Bigé, Gay, Klisz, Bigoteau, Recart, David, Dallet, Delettre, Etchegaray, Sorhaits, Vigier et Gony.

Excusé(s) : M. Lahorgue (procuration à M. Baudry), et Mme Etcheverry (procuration à Mme Gay)

Secrétaire de séance : M. Francis Davril

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 17

**N ° 4-1 : Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2014 du budget général**

Excédent de fonctionnement reporté	331.976,29 €
Ou Déficit de fonctionnement reporté	
Excédent de fonctionnement 2014	1.723.525,99 €
Ou Déficit de fonctionnement 2014	
<b>Total excédent de fonctionnement</b>	<b>2.055.502,28 €</b>
<b>Ou Total Déficit de fonctionnement</b>	

Excédent d'investissement reporté	
Ou Déficit d'investissement reporté	291.038,80 €
Excédent d'investissement 2014	
Ou Déficit d'investissement 2014	1.340.691,01 €
<b>Total Excédent d'investissement</b>	
<b>Ou Total Déficit d'investissement</b>	<b>1.631.729,81 €</b>

Considérant que les restes à réaliser sur l'exercice 2013 s'établissent comme suit :

Dépenses d'investissement reportées	185.677,94 €
Recettes d'investissement reportées	5.600,00 €
<b>Solde positif</b>	
<b>Ou Solde négatif</b>	<b>180.077,94 €</b>

Approuvé le 08/04/2015



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY

Considérant, par conséquent, que le besoin d'autofinancement sur la section d'investissement s'établit ainsi (excédent ou déficit d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser) :

Besoin d'autofinancement	<b>1.811.807,75 €</b>
--------------------------	-----------------------

**APRES** avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

**APRES** en avoir délibéré,

**Le CONSEIL MUNICIPAL**

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation 2014 comme suit :

<b>Affectation minimale à la section d'investissement (article1068)</b>	<b>1.811.807,75 €</b>
<b>Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recette)</b>	<b>243.694,53 €</b>
<b>Ou Report du déficit de fonctionnement à la ligne 002 (dépenses)</b>	
<b>Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes)</b>	
<b>Ou Report du déficit d'investissement à la ligne 001 (dépenses)</b>	<b>1.631.729.81 €</b>

Vote : 17

Pour : 19 (dont 2 procurations)

Adopté à l'unanimité


 Pour extrait certifié conforme  
**Le Maire**  
**P. Baudry**